# Communiqué

Secretary of State for External Affairs

**News Release** 



Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Nº 29

Le 5 février 1992

## LES NATIONS UNIES ÉMETTENT DES FORMULAIRES POUR LES RÉCLAMATIONS CONTRE L'IRAQ SUITE À L'INVASION DU KOWEIT

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui que la Commission de compensation des Nations Unies avait émis la première série de formulaires officiels pour des réclamations contre le gouvernement iraqien pour les pertes subies suite à l'invasion du Koweït par l'Iraq. La Commission a divisé les réclamations en trois catégories :

### Formulaire A :

réclamations individuelles pour pertes et préjudices subis par les personnes qui ont quitté l'Iraq ou le Koweït entre le 2 août 1990 et le 2 mars 1991, d'une somme forfaitaire fixe de 2 500 \$US (ou 4 000 \$US, si le réclamant décide de ne pas présenter de réclamation par le biais d'un autre formulaire):

#### Formulaire B :

réclamations individuelles pour «préjudice corporel grave» ou pour le décès d'un membre de la famille, d'une somme forfaitaire de 2 500 \$US; et

#### Formulaire C:

- réclamations individuelles jusqu'à concurrence de 100 000 \$US, comprenant:
  - des réclamations individuelles supérieures à 2 500 \$US pour les pertes et préjudices décrits dans les catégories A et B;
  - des réclamations individuelles pour pertes et préjudices, y inclus le préjudice moral et psychologique, résultant de l'impossibilité de retourner au Koweït ou en Iraq, de la décision de ne